

Séance du : 04 mai 2015

n° 09/2015

L'an deux mille quinze, le quatre mai à 18 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 23 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Jean-Claude LANDET, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Thierry PUGET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à N.CALMET, JC.GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, JM.PETIT à P.ESPUNY, S.OURLIAC à C.CABROL, C.PRADEL à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 44

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Alain MALIGNON, Robert MASSICOT, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Luc MOREL, Jean-Paul POISSENOT, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mme Nicole DANJOU.

Mr Etienne CRESPIY.

Objet : Lancement d'une commande auprès de la SPL ARPE pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale dans le cadre de la révision du SCOT

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 09 février 2015, le comité syndical a prescrit la révision du SCOT du Pays Lauragais. Pour rappel, le SCOT se compose de plusieurs documents :

- Le rapport de présentation qui comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale,
- Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD),
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'évaluation environnementale est un document essentiel qui mesure la prise en compte des enjeux environnementaux dans le projet et constitue une démarche :

- transversale, parce qu'elle embrasse l'ensemble des composantes de l'environnement (patrimoine, paysages, santé, sols, air...)
- prospective, car elle prend en compte les évolutions induites par le projet à long terme (incidences positives ou négatives du projet, définition d'indicateurs de suivi des effets du SCOT),
- territorialisée, puisqu'elle s'intéresse à des spécificités territoriales (zones Natura 2000,...).

Elle doit également éclairer les choix d'aménagement retenus par les élus et leurs incidences environnementales tout au long de la démarche de révision pour permettre éventuellement de les adapter ou de les modifier. Elle doit donc être lancée rapidement.

Le PETR bénéficie de l'appui technique du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la révision des documents. Cependant, l'évaluation environnementale nécessitant des connaissances environnementales précises et un regard extérieur, il est proposé d'externaliser cette prestation.

Monsieur le Président indique que par délibération du 15 décembre 2014, le Syndicat Mixte du Pays Lauragais transformé au 01 janvier 2015 en PETR, a décidé d'entrer au capital de la Société Publique Locale ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) afin de bénéficier de prestations dans les domaines de l'aménagement et du développement durable.

La SPL ARPE a été officiellement constituée le 14 janvier 2015 et a communiqué à ses actionnaires ses propositions de services parmi lesquelles figurent les évaluations environnementales de documents d'urbanisme.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée de lancer une commande auprès de la SPL ARPE pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SCOT.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2015 et cette étude pourrait bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Etat (DGD).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

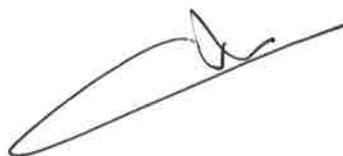
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – Approuve la proposition de commande auprès de la SPL ARPE pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SCOT,
- 2°) – Autorise le Président à solliciter toute subvention dont pourrait bénéficier le PETR pour cette étude,
- 3°) – Autorise le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 04 mai 2015

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr